

Ces mesures s'imposent d'autant plus que le 8 avril 2018, un vent très fort de Sud et Sud-Est a provoqué des envolées à la surface du dépôt de Mange-Garri. Il s'est ainsi formé un nuage rouge qui s'est abattu sur l'agglomération de Bouc Bel Air (sic !), recouvrant d'une couche de poussières pourpres les routes, maisons, terrasses, véhicules bêtes et humains. Le maire de la commune, Richard Mallié, a porté plainte devant le procureur de la République d'Aix-en-Provence. De son côté, l'association « Bouc Bel Air Environnement » a déposé une main courante à la gendarmerie.

Cette inquiétude sur la santé des habitants vient d'être confortée par une étude récente d'AIR PACA (2018). Cet organisme, agréé par le ministère de l'environnement, a réalisé une campagne de surveillance autour des sites de Gardanne et Bouc Bel Air, sous influence des dépôts industriels de Mange-Garri. Cette étude, réalisée de février 2017 à février 2018, sur 7 points de prélèvements a révélé :

- . La présence de particules fines en suspension (PM*) dont les valeurs s'échelonnent de 16 à 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules PM 10 et de 9 à 12 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules PM 2,5.
- . L'influence des sites industriels (dépôt de Mange Garri, Usine d'alumine de Gardanne) sur cette pollution particulaire.
- . Les particules PM 10 peuvent pénétrer dans l'appareil respiratoire et les particules 2,5 s'introduire dans les alvéoles pulmonaires.
- . La charge en particules de l'air est aggravée par les vents et notamment par l'envol de poussières par vents forts.
- . Les particules peuvent être chargées en métaux, notamment par l'aluminium, ce qui n'est évidemment pas étonnant pour une usine qui fabrique de l'alumine.

L'évocation du décès atroce d'Abdellatif Khaldi, survenu le 20 mai 2018, par cancer des poumons et du cœur, nous interpelle. Il avait acheté le terrain et bâti sa maison alors qu'il n'y avait pas d'activité sur la décharge voisine. Il n'a pas cessé de dénoncer ce stockage des résidus industriels, les envolées de poussières en surface par le vent, et leurs aggravations par le trafic dense des camions. Il avait dénoncé ces poussières si fines qu'elles s'insinuaient partout, dans ses yeux, dans ses poumons, pendant de si nombreuses années ! Il n'est plus là pour en porter témoignage.

Des contradictions préfectorales alarmantes.

En octobre 2018, des dizaines de camions ont transporté, jusqu'à Bayonne, 2000 tonnes de déchets industriels prélevés à Mange-Garri. Ces matériaux ont été entreposés sur le port, pour leur utilisation par l'aciérie de Celsa.

Comment se fait-il que, le 25 octobre 2018, le préfet des Landes et celui des Pyrénées atlantiques aient non seulement refusé l'utilisation de ces déchets industriels, en raison de leur radioactivité et de leur charge en polluants et ordonné leur retour à Gardanne et que le préfet des Bouches-du-Rhône le tolère ?

Comment se fait-il que les autorités ne tiennent pas compte que des procédés existent pour se débarrasser d'une telle décharge ?

Un manque évident de précautions.

Nous avons constaté que la zone de dépôt n'est pas clôturée et se trouve donc libre d'accès pour la faune sauvage et domestique, les promeneurs et la jeunesse pratiquant le VTT et autres engins roulants !